

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 MARS 2015 à 20h30**

**Présents** : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M<sup>me</sup> Denise MELOT, M. Ludovic CORDIER-PADE  
M. Roger FIANDINO, M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG., M. Alain LUBOZ,  
M. Loïc PERSONNAZ, Mme Emmeline VIALLET.

**Absent** : M. Bernard MELIET (pouvoir à M. Jérémy TRACQ).

**Secrétaire de séance** : M. Loïc PERSONNAZ.

### **ORDRE DU JOUR** :

**I - Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2015.**

**II - Vote des taux d'imposition 2015.**

**III - Vote des comptes administratifs 2014, des comptes de gestion 2014, des affectations des résultats et des budgets primitifs 2015 :**

- 1) Lotissement « Pré Carcagne ».**
- 2) Lotissement du « Pré de l'Huile ».**
- 3) Régie électrique.**
- 4) CCAS.**
- 5) Remontées Mécaniques.**
- 6) Domaine Nordique.**
- 7) Eau et Assainissement.**
- 8) Commune.**

**IV - Informations.**

**V - Délibérations :**

- 1) Durée d'amortissement des équipements (station d'épuration et station d'Herbariaz).**
- 2) Aide financière aux toitures lauzes.**
- 3) Tarifs biathlon et roller - été 2015.**
- 4) Avis sur la mise à jour d'un texte de synthèse "La mise en valeur du plateau de Bessans / Bonneval-sur-Arc en Haute-Maurienne : un projet solidaire et protecteur de l'environnement".**

**VI – Droit(s) de préemption.**

**VII - Questions diverses.**

# I – Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2015.

Aucune remarque.

**VOTE : Pour 10.**

*20h50 : Arrivée de M. Jean-Pierre GARINOT*

En préambule de la partie de la séance consacrée au budget, Monsieur le Maire remercie Madame Jeamet, Trésorière de Lanslebourg, pour sa présence, et réalise une intervention.

Résumé de l'intervention de Monsieur le Maire :

*"Il s'agit du premier vote du budget de cette nouvelle mandature.*

*La première année a été consacrée à réaliser de petits travaux, des actions ponctuelles, apporter des améliorations, etc...*

*Maintenant, nous entrons dans le vif du sujet, ce premier budget est l'expression forte de la politique municipale souhaitée.*

*En préambule, je tiens à rappeler le contexte global.*

*Vous connaissez la situation budgétaire de la commune, qui n'est pas totalement alarmante mais ne laisse que peu de marges de manœuvre, avec de gros investissements réalisés ces dix dernières années (remontées mécaniques, station d'épuration...).*

*Ajoutons à cela l'impact des baisses de dotations et des hausses de prélèvements de l'Etat. Pour Bessans, entre 2014 et 2015, nous enregistrons une baisse des dotations de 21%, soit un montant de 44 000 €, et une hausse des prélèvements obligatoires de 36%, soit 9 000 €, avec une péréquation qui sert à aider les communes avec peu de moyens, mais aussi les plus mal gérées.*

*En tout, ce sont donc 53 000 € en moins sur nos budgets de fonctionnement entre 2014 et 2015, avec une tendance qui sera la même et peut-être pire les prochaines années.*

*Dans ce contexte, il nous faut chercher des solutions, mener une politique volontariste pour que la Commune améliore sa situation financière et conserve une capacité à investir.*

*Notre choix est clair : il n'y aura pas de hausse des impôts dans ce budget communal, les taux seront proposés au même niveau qu'en 2014. Nous ne souhaitons pas participer au matraquage fiscal des populations.*

*Nous faisons donc le nécessaire pour :*

- ✓ Réduire les dépenses (accord sur la gestion du personnel, amélioration de l'organisation, économies recherchées ligne par ligne sur tous les budgets).*
- ✓ Optimiser les recettes (révision de certains tarifs d'activités, de conventions avec des prestataires, application de taxes pour certaines activités qui étaient votées mais non appliquées auparavant).*

*Cela est une condition essentielle pour avoir durablement des budgets de fonctionnement contenus, comme c'est le cas cette année. Pour exemple, la masse salariale est maîtrisée, une nouvelle organisation garantit davantage d'efficacité et surtout évite des heures supplémentaires excessives et forcément préjudiciables.*

*Pour l'investissement, quitte à ne pas entreprendre de nombreux grands chantiers, nous ferons moins pour ne pas augmenter la fiscalité. A nous de trouver des solutions, en dégageant de l'autofinancement et en allant chercher les subventions là où elles se trouvent (bien que globalement en baisse).*

*Un recours éventuel à l'emprunt ne pourra se faire dans les années à venir qu'après mûre réflexion et dans des choix clairs d'investissements permettant d'apporter un plus à l'activité de la commune.*

*Deux axes majeurs résument le budget 2015 :*

- ✓ Maîtrise des finances.*
- ✓ Développement touristique.*

*Pour autant, l'amélioration du cadre de vie ne sera pas oublié, de même que nous continuerons à œuvrer dans les organismes extérieurs avec une présence forte et affirmée.*

*Pour cette année 2015, nous étudierons plusieurs dossiers, en vue ensuite de la mise en place d'un plan d'action pluriannuel :*

- ✓ Protections de Bessans (certainement pour les lacs et le camping avec l'arrêt des protection Glaires du Vallon), et poursuite des dossiers pour permettre des curages.*
- ✓ Passerelle piétons entre lacs et camping*
- ✓ Aménagement des lacs*
- ✓ Aménagement d'une aire de camping-cars*
- ✓ Bâtiments : Réaménagement de l'Albaron et Réhabilitation de la Maison Bernard, puis réaménagement de la mairie.*
- ✓ Couverture du village en wifi très haut-débit.*

*Parmi les principales actions du budget communal :*

- ✓ Divers travaux de voiries et d'amélioration des chemins et sentiers.*
- ✓ Refonte de la signalétique du village.*
- ✓ Achat de matériel de sport/musculation.*
- ✓ Poursuite de la restauration des chapelles.*
- ✓ Isolation des garages pour des gains en énergie.*
- ✓ Sonorisation de la place du village.*
- ✓ Avancement de l'élaboration du PLU.*

*Concernant les budgets annexes :*

*Les remontées mécaniques coûtent cher, 179 000 € de subvention communale pour équilibrer cette année, c'est plus qu'en 2014 mais il y a eu davantage de production de neige de culture et la révision des 30 ans du baby est à prévoir.*

*L'étude réalisée par le cabinet Dianeige doit apporter des propositions concrètes pour renforcer l'attractivité de ce domaine.*

*Le domaine nordique dégage 22 000 €, ce qui permettra d'entreprendre l'aménagement d'un espace ludique nordique.*

*L'eau et l'assainissement ne s'équilibre pas.*

*Avec le début des amortissements de la station d'épuration, nous aurons davantage en investissement, mais pas de travaux de séparatifs prévus car pas de subventions possibles tant que la compétence n'est pas transférée au niveau intercommunal.*

*Nous étudions de très près le raccordement de Bonneval, qui permettrait de raccorder La*

*Bessannaise et les zones non raccordées.*

*36 000 € de subvention d'équilibre, que nous avons tenu à conserver pour mieux mesurer l'impact du noyage de fumier et de la résolution de certains litiges datant de plusieurs années.*

*La régie électrique entreprendra divers travaux, le principal étant la dépose de la ligne haute-tension.*

*Enfin, pour le CCAS, quelques travaux sont prévus à La Bâtisse et nous poursuivrons les actions pour toutes les générations visant au renforcement de la cohésion sociale.*

*Voilà l'esprit de ce budget 2015, en sachant qu'il y a également des dossiers qui ne concernent pas directement ce temps fort budgétaire mais sont tout aussi important :*

- ✓ les projets intercommunaux comme le projet VTT.*
- ✓ ce qui fait la vie de notre village : l'avenir de l'école, la restructuration de la garderie, le maintien des services, divers événements forts (Marathon, 15 août, Fête du Rocher...)."*

## **II – Vote des taux d'imposition 2015.**

Monsieur le Maire propose de **conserver** les taux d'imposition au même niveau qu'en 2014 :

- Taxe d'habitation : 19,21 %
- Taxe foncière (bâti) : 33,02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 124,30 %
- Contribution foncière des entreprises (CFE) : 21,80 %

En conséquence, le produit de ces taxes communales sera de 901 881 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ **DECIDE** d'appliquer les taux proposés par Monsieur le Maire.

**VOTE : Pour : 11.**

## **III – Vote des comptes administratifs 2014, des comptes de gestion 2014, des affectations des résultats et des budgets primitifs 2015.**

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014, DES COMPTES DE GESTION 2014.**

**1) Lotissement « Pré Carcagne ».**

**VOTE : Pour 10.**

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

**2) Lotissement du « Pré de l'Huile ».**

**VOTE : Pour 10.**

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

**3) Régie Electrique.**

Ce vote entérine le vote à l'unanimité du Compte administratif et du Compte de gestion 2014 du conseil de la Régie électrique lors de sa réunion du lundi 23 Mars 2015.

**VOTE : Pour 08. Abstentions 02 (Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg).**

Monsieur Alain Luboz, Président de la Régie Electrique, ne prend pas part au vote.

#### **4) CCAS.**

Ce vote entérine le vote à l'unanimité du Compte administratif et du Compte de gestion 2014 du CCAS lors de la réunion du lundi 23 Mars 2015.

**VOTE : Pour 10.**

Madame Denise Mélot, Présidente du CCAS, ne prend pas part au vote.

#### **5) Remontées Mécaniques.**

**VOTE : Pour 10.**

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

#### **6) Domaine Nordique.**

**VOTE : Pour 10.**

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

#### **7) Eau/Assainissement.**

**VOTE : Pour 08. Abstentions 02 (Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg).**

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

#### **8) Commune.**

**VOTE : Pour 08. Abstentions 02 (Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg).**

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

### **AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015.**

#### **1) Lotissement "Pré Carcagne".**

Madame Jeamet, Trésorière de Lanslebourg, présente ce budget.

Un lot dans la zone agricole a été vendu en 2014 à Monsieur Zanellato et à Madame Courtet.

Une avance du budget "Commune" au budget du "Lotissement Pré Carcagne" d'un montant de 115 274 € est nécessaire pour équilibrer ce dernier budget, ce qui s'explique par le fait que la Commune, pour rembourser la dernière ligne de trésorerie qui arrivait à échéance le 31 décembre 2014, a contracté deux nouveaux emprunts (un de 200 000 € remboursable sur 2 ans et un de 200 000 € remboursable sur 15 ans) sur le budget "Pré Carcagne".

Le Budget Primitif du lotissement « Pré Carcagne » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement	: 557 971 €
➤ Section d'Investissement	: 657 537 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2015 du lotissement « Pré Carcagne ».

**VOTE : Pour 11.**

#### **2) Lotissement du « Pré de l'Huile ».**

Madame Jeamet, Trésorière de Lanslebourg, présente ce budget.

Ce dernier présente un excédent de fonctionnement de 10 918,81 € qui correspond à une estimation du montant des travaux restant à accomplir lorsque toutes les maisons seront construites : aménagement de la voirie (enrobé), habillage paysager...

Aucun investissement n'est prévu.

Ce budget sera clos lorsque les travaux de fin de chantier auront été réalisés.

Le Budget Primitif du lotissement « Pré de l'huile » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement	: 10 919 €
➤ Section d'Investissement	: 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2015 du lotissement « Pré de l'huile ».

**VOTE : Pour 11.**

### **3) Régie Electrique**

Monsieur Alain Luboz, Président de la Régie Electrique, présente le budget primitif 2015.

En fonctionnement, les deux gros chapitres concernent la vente d'électricité pour 800 000 € et l'achat d'électricité à EDF pour 555 000 €.

12 000 € sont prévus pour les subventions à l'installation de panneaux solaires.

Le troisième gros chapitre concerne le paiement du personnel statutaire : 113 070 € avec 4 % d'augmentation.

En investissement, un excédent de 260 064 € est reporté qui correspond aux factures de l'enfouissement de la ligne à haute tension non réglées en 2014.

La régie électrique a demandé à EDF de régler la moitié mi-2015 et l'autre moitié en décembre 2015. EDF a répondu positivement à la condition que les poteaux électriques ne soient retirés qu'en 2016 et non en 2015. La Régie électrique demandera une compensation financière.

Questions de Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg, qui décident de s'abstenir vues les réponses formulées :

Pourquoi 4 % d'augmentation des dépenses de personnel ?

Réponse de Monsieur Alain Luboz : Cela correspond à l'augmentation des charges (les taux) et non à l'augmentation des rémunérations des deux agents.

Pourquoi la Régie prévoit d'acheter une remorque alors qu'elle aurait pu acheter un plus gros véhicule que celui acheté l'année dernière (Duster) ?

Réponse de Monsieur Alain Luboz : Le véhicule a été négociée à un très bon prix. Un véhicule plus important en 4 roues motrices aurait été beaucoup plus cher.

Pourquoi prévoir une augmentation de 10 % sur les factures d'EDF (555 000 €) ?

Réponse de Monsieur Alain Luboz : C'est du prévisionnel, pas forcément l'augmentation réelle.

Le Budget Primitif de la Régie Electrique s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement	: 993 785 €
➤ Section d'Investissement	: 401 639 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2015 de la Régie Electrique.

**VOTE : Pour 09. Abstentions 02 (Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg).**

#### **4) CCAS**

Madame Denise Mélot, présidente du CCAS, présente le budget primitif 2015.

En fonctionnement, le CCAS prévoit une dépense supplémentaire pour « la Fête des Mères » et pour l'organisation par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'un autre stage « premiers secours » (le succès rencontré l'année dernière encourage à renouveler l'expérience). Il faut compter en plus le repas annuel des aînés et le remboursement du portage des repas à domicile.

Le Budget Primitif du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 22 168 €
- Section d'Investissement : 12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2015 du CCAS.

**VOTE : Pour 11.**

#### **5) Remontées Mécaniques**

Monsieur Jean Cimaz présente le budget primitif 2015.

Une subvention du budget « Commune » au budget « Remontées mécaniques » d'un montant de 179 000 € (contre 155 000 € en 2014) est nécessaire pour équilibrer ce dernier budget.

Le Budget Primitif des Remontées Mécaniques s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 365 810 €
- Section d'Investissement : 149 261 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2015 des Remontées Mécaniques.

**VOTE : Pour 11.**

#### **6) Domaine Nordique**

Monsieur Jean Cimaz présente le budget primitif 2015.

Cette année, ce budget s'autofinance sans subvention communale (contre 41 000 € en 2014).

Le Budget Primitif du Domaine Nordique s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 431 457 €
- Section d'Investissement : 123 647 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2015 du Domaine Nordique.

**VOTE : Pour 11.**

## **7) Eau et Assainissement**

Monsieur Jean Cimaz présente le budget primitif 2015.

Une subvention du budget « Commune » au budget « Eau et Assainissement » d'un montant de 36 000 € est nécessaire pour équilibrer ce dernier budget. Ce montant inscrit au budget est un choix politique, dans le but de montrer le coût pour la collectivité des voyages de fumier et de la résolution de certains contentieux.

Le Budget Primitif de l'Eau et Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 404 904 €
- Section d'Investissement : 544 518 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2015 de l'Eau et Assainissement.

**VOTE : Pour 09. Abstentions 02 (Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg).**

Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg s'abstiennent pour trois raisons : cohérence avec leur vote à venir sur les amortissements de la station d'épuration, l'eau ne paye pas l'eau puisqu'il y a une subvention d'équilibre du budget communal, une subvention du Conseil Général de la Savoie est votée dans ce budget depuis plusieurs années sans être perçue.

## **8) Commune**

Monsieur Jean Cimaz présente le budget primitif 2015.

Un montant de 56 000 € de subventions aux associations est prévu mais le détail ne sera communiqué lors d'une prochaine séance, suite à la répartition des subventions accordées par la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV).

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 2 338 180 €
- Section d'Investissement : 901 540 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2015 de la Commune.

**VOTE : Pour 09. Abstentions 02 (Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg).**

Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg s'abstiennent en particulier pour les raisons suivantes : cohérence avec leur vote à venir sur l'aide financière aux toitures lauzes, certains événements touristiques sont subventionnés par la Commune alors que la compétence tourisme a été transférée à l'intercommunalité, certains arbitrages budgétaires.

***Tous les éléments concernant les différents budgets sont en ligne sur le site Internet communal : [www.mairie-bessans.fr](http://www.mairie-bessans.fr).***



## IV – Informations.

### a) Remerciements :

- de la famille Personnaz, pour les condoléances et la gerbe de fleurs adressées par la Commune suite au décès de Madame Colette Personnaz (certains élus et employés font partie de la famille proche).

b) Liens avec Bessan (Hérault) : De nouveaux contacts ont été pris entre les deux mairies. Une délégation devrait venir à Bessans au mois de juin et une délégation de Bessans sera invitée dans l'Hérault en août pour leur fête traditionnelle.

c) Point sur la saison hivernale : Les chiffres arrêtés au 15 mars font état de recettes à hauteur de 383 864,50 €. La barre symbolique des 100 000,00 € a été dépassée pour le domaine alpin. Par rapport à la saison 2013-2014, la baisse est modérée au vu des conditions (- 4937 €), mais le résultat est bien supérieur à la saison 2012-2013 (+ 24 785 €).  
A partir de mercredi 26 mars, le domaine alpin ouvrira seulement de 9h à 13h.

d) Courrier de Monsieur Florent Blanc : Ce dernier a écrit à la Commune pour indiquer être intéressé par l'achat d'un lot à la zone artisanale "Pré Carcagne".  
Il sera recontacté et les Bessanais également intéressés concrètement par l'achat d'un lot sont invités à se faire connaître.

e) Dossier « Police de l'eau » concernant le nouvel itinéraire nordique : La Police de l'eau impose à la mairie dans un délai d'un mois de déposer un dossier d'autorisation pour la buse sur le Vallon et dans un délai de quatre mois de déposer un dossier pour la destruction potentielle d'une espèce protégée (Cirse Fausse Hélénie).  
L'appui et les conseils de Margot Chapuis du Syndicat du Pays de Maurienne, apportent un plus dans ce dossier.

f) Avenir de l'école : Monsieur le Maire rappelle la menace de fermeture d'une classe à la rentrée 2016. Il indique avoir rencontré Monsieur Julien, Inspecteur de la circonscription, en présence de Monsieur Blanc, Maire de Bonneval-sur-Arc. L'idée d'un regroupement pédagogique ne recueille pas l'approbation des communes. Monsieur Julien a informé qu'une classe pourrait être fermée dès la rentrée 2015 à Bessans. La mobilisation doit donc être très rapide. Monsieur le Maire réaffirme l'engagement de l'équipe municipale pour éviter la fermeture.

g) Rythmes scolaires : Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas été sollicitée pour un éventuel changement de fonctionnement à la rentrée 2015, car Bessans ne fait pas partie des écoles ayant sollicité une dérogation à la rentrée 2014. Cependant, il s'engage à faire remonter les divers retours concernant l'organisation scolaire, les activités proposées et l'incidence sur les clubs et associations parascolaires.

h) Garderie "Les Diablotins" : Celle-ci a fermé définitivement ses portes mercredi 18 mars dernier suite à la mise en liquidation de l'association gérant la délégation de service public. Une réunion a été organisée ce jour à 19h30 à la salle de l'Albaron en présence de la présidente Madame Emmanuelle Zinant. L'absence de la directrice Madame Laurence Fourdrinoy a été très remarquée. La tension était assez forte.  
Monsieur le Maire a regretté que la mairie n'ait pas été informée plus tôt des difficultés financières de la garderie.  
Des représentants du Conseil Général de la Savoie et des élus vont se réunir jeudi 26 mars pour trouver une solution rapide permettant un nouveau fonctionnement de la structure.

i) Budget CCHMV : Le budget 2015 a été voté. Il a été décidé, afin de faire face aux baisses de dotations et aux hausses de prélèvements de l'Etat :

- de diminuer de plus de 200 000 € la subvention à l'Office du Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise (OTHMV)

- d'augmenter la fiscalité de 4% (ce qui ne signifie pas 4% de hausse sur les impôts des ménages, cela est variable selon les bases des communes, pour Bessans environ 1%).

j) Réunion « Appellations, logos et marques » à Lanslebourg Mont Cenis : Une réunion réunissant tous les élus des communes membres de la CCHMV a permis à l'OTHMV de présenter des propositions concernant les appellations, les logos et les marques utilisés en Haute-Maurienne Vanoise. Ce dossier va évoluer dans les prochaines semaines.

k) Résultats des élections départementales : Lors du premier tour des élections départementales du 22 mars 2015, pour Bessans : 382 inscrits, 255 votants, 229 exprimés, 153 voix pour la liste de Grange/Hars, 76 voix pour la liste Bouillard-Freulard/Chemin.

Il y aura un second tour le 29 mars, aucune liste n'ayant dépassé la barre de 25% des inscrits.

l) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le comité de pilotage constitué d'élus et d'habitants a débuté, en lien avec les services de l'Etat. Le cahier des charges permettant de recruter le bureau d'études est en cours d'élaboration.

m) Etats des restes - Eau et de Assainissement : Un montant de 67 909,66 € des impayés 2011, 2012 et 2013 a été mis en recouvrement, concernant plusieurs contribuables. Monsieur le Maire remercie Madame Jeamet pour le travail collaboratif qui a permis cela et encourage une poursuite de cette démarche indispensable à l'équité.

n) Agenda :

- Réunion entre le Conseil Général de la Savoie et des élus le jeudi 26 mars concernant la garderie.
- Assemblée générale de la Bessannaise le jeudi 26 mars.
- Elections départementales - deuxième tour le dimanche 29 mars.
- Réunion annuelle des répartiteurs (CCID) le lundi 30 mars à 10h.
- Annonce officielle du parcours de la Transmaurienne-Vanoise VTT le lundi 30 mars à 18h.
- Championnats de France de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre les 1<sup>er</sup> et 2 avril.
- Comité de pilotage sur l'aménagement du domaine alpin le mardi 7 avril à 10h.
- Réunion avec les propriétaires de terrains concernés par le projet VTT le mardi 7 avril à 18h30.
- Réunion de la commission "développement touristique" après le week-end de Pâques.
- Diverses courses de ski nordique début avril, notamment le Trophée du Beaufort le dimanche 6 avril.

## V – Délibérations.

### 1 - Durée d'amortissement des équipements (station d'épuration et station d'Herbariaz).

Cette délibération modifie celle adoptée le 17 mai 2013 concernant les durées d'amortissement de la station d'épuration et du réservoir d'Herbariaz (Schéma d'alimentation en eau) :

Biens	Anciennes durées d'amortissement votées le 17/05/2013	Nouvelles durées proposées
Schéma alimentation eau	30 ans	40 ans
Station d'épuration	30 ans	50 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

◆ **ADOPTE** ces deux nouvelles durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus ;

◆ **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

**VOTE : Pour 09. Contre 02 (M. Ludovic CORDIER-PADE, M. Fabien LE BOURG).**

Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg pensent que l'amortissement de la station d'épuration ira au-delà de sa durée de vie, de gros travaux au minimum auront lieu avant 50 ans de vie.

## **2- Aide financière aux toitures lauzes.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 août 2002, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide financière aux toitures lauzes. Cette aide a été réactualisée chaque année depuis.

Pour confirmer le soutien de la Commune à la réfection de toitures lorsque celles-ci sont réalisées en lauzes, ce qui garantit la préservation d'un caractère traditionnel du village, mais dans un souci de maîtrise des finances communales, Monsieur le Maire propose une remise à plat des conditions d'attribution de l'aide.

Critères :

- ◇ surface maximum prise en compte : 150 m<sup>2</sup>.
- ◇ justifier la surface de la toiture (facture).

M. le Maire propose une diminution de 15% de l'aide par rapport à l'année 2014, soit :

➤ Construction ou restauration charpente et couverture lauzes :

- 55,39 € le m<sup>2</sup> correspondant à l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 soit 1625.

➤ Restauration couverture lauzes (non compris la charpente) :

- 30,46 € le m<sup>2</sup> correspondant à l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 soit 1625..

Cette aide est applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Elle sera réactualisée au 1<sup>er</sup> avril de chaque année sur la base de l'indice du coût à la construction du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

◆ **DECIDE** d'appliquer une aide financière aux toitures lauzes selon les conditions proposées.

**VOTE : Pour 09. Contre 02 (M. Ludovic CORDIER-PADE, M. Fabien LE BOURG).**

Monsieur Fabien Le Bourg s'interroge sur un éventuel pic passager des demandes de subventions aux toitures lauzes.

Monsieur le Maire indique que cela est possible mais qu'il y a clairement un budget élevé qui malgré tout ne permet pas de payer toutes les demandes d'une année.

Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg auraient souhaité le maintien de l'aide au même niveau que les années précédentes en attendant de voir si la tendance se confirmait.

### 3-Tarifs biathlon et roller - été 2015.

Question de Monsieur Ludovic Cordier-Pade : "est-ce que le vélo est ou sera autorisé sur la piste l'été car de nombreuses personnes seraient intéressées ?"

Monsieur le Maire va se renseigner auprès du directeur de station pour voir s'il est possible de faire coexister les vélos, les rollers et les skis-roue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'été 2015 les tarifs suivants :

<b>BIATHLON ETE 2015</b>			
<b>Piste + Tir été</b>	<b>Individuel</b>	<b>Groupe de 10 à 14 personnes</b>	<b>Groupe de 15 à 25 personnes</b>
<b><u>Journée</u></b>	<b>6 €</b>	<b>60 €</b>	<b>70 €</b>
<b><u>Semaine (6j)</u></b>	<b>30 €</b>	<b>300 €</b>	<b>350 €</b>
<b><u>10 séances</u></b>	<b>40 €</b>		

<b>ROLLER ADULTE ETE 2015</b>			
<b>Piste été</b>	<b>Individuel</b>	<b>Groupe de 10 à 14 personnes</b>	<b>Groupe de 15 à 25 personnes</b>
<b><u>Journée</u></b>	<b>4 €</b>	<b>40 €</b>	<b>48 €</b>
<b><u>Semaine (6j)</u></b>	<b>18 €</b>	<b>180 €</b>	<b>215 €</b>
<b><u>10 séances</u></b>	<b>28 €</b>		

<b>ROLLER ENFANTS ETE 2015</b>			
<b>Piste été</b>	<b>Individuel</b>	<b>Groupe de 10 à 14 personnes</b>	<b>Groupe de 15 à 25 personnes</b>
<b><u>Journée</u></b>	<b>3 €</b>	<b>30 €</b>	<b>36 €</b>
<b><u>Semaine (6j)</u></b>	<b>14 €</b>	<b>140 €</b>	<b>166 €</b>
<b><u>10 séances</u></b>	<b>21 €</b>		

<b>Utilisation Carabine laser 1/4h</b>	<b>2,50 €</b>
--	---------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

◆ **APPROUVE** les tarifs applicables "biathlon et roller" pour l'été 2015.

◆ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour en assurer l'application.

**VOTE : Pour 11.**

#### **4- Avis sur la mise à jour d'un texte de synthèse "La mise en valeur du plateau de Bessans / Bonneval-sur-Arc en Haute-Maurienne : un projet solidaire et protecteur de l'environnement".**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 juin 2013, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'unanimité sur un texte de synthèse issu d'une réflexion menée par les maires de Bonneval-sur-Arc, Val d'Isère et Bessans.

Ce texte évoque un projet de développement à long terme qui n'exclut aucune autre réflexion.

Les grandes lignes de cette synthèse :

- Constat d'une stagnation des recettes des remontées mécaniques de Bonneval-sur-Arc qui rend difficile le renouvellement de ces remontées, ce qui représente un risque pour les activités liées au tourisme pour l'ensemble du haut plateau de Haute-Maurienne Vanoise.
- L'extension du domaine de Bonneval-sur-Arc serait possible si une liaison permettait l'accès au domaine du Pissailas situé au sommet du col de l'Iseran.
- Il pourrait également être envisagé l'accès du domaine de Bonneval-sur-Arc à partir de Bessans par une remontée rejoignant le plateau d'Andagne, sans réduction du domaine nordique de Bessans.
- Les moyens financiers sont évalués à 50 millions d'euros. Les capitaux seraient majoritairement apportés par des partenaires privés.
- Ce projet permettrait de préserver l'emploi sur le plateau du haut.

Aujourd'hui, les maires de Bonneval-sur-Arc et de Val d'Isère souhaitent faire rapidement parvenir ce document aux instances concernées pour discussion.

Considérant qu'en s'écartant de la poursuite de cette réflexion, Bessans pourrait être impacté par des décisions dont il serait exclu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le texte, auquel a été apporté plusieurs modifications essentielles :

- Ajout au chapitre 1 : l'accès au domaine de Bonneval-sur-Arc à partir de Bessans doit prendre en compte la nécessité de ne pas détruire le domaine nordique de Bessans qui est le deuxième de France.
- Autre ajout au chapitre 1 : l'extension de ce domaine devra s'effectuer sans création de parking sur la commune de Bessans et sans ouverture hivernale de la partie de la RD 902 située sur le domaine nordique.
- Ajout au chapitre 2 : Pour Bessans il n'est pas envisagé d'extension du Parc National de la Vanoise sur son territoire.

Monsieur le Maire explique que, sur ce dossier, deux options sont possibles :

- Soit l'équipe municipale s'oppose directement au texte en espérant ainsi bloquer le projet, qui pourrait tout de même voir le jour sans participation de Bessans, tout en impactant le village.
- Soit elle participe, en faisant valoir ses remarques et ses arguments sur le texte, pour éviter l'exclusion de ce projet et une absence de capacité d'intervention s'il se réalise.

Madame Denise Mélot fait part de sa profonde opposition à ce projet, car elle ne peut pas concevoir le développement de remontées mécaniques sur Andagne, lieu sauvage et préservé. Elle souhaite que la municipalité se tourne clairement vers d'autres pistes de développement touristique et s'oppose à ce projet sur lequel elle estime que Bessans n'a rien à gagner.

D'autres élus, comme Ludovic Cordier-Pade, y voient une opportunité positive pour le développement économique de Bessans et le dynamisme du village. C'est une garantie de conserver l'activité des commerçants de Bessans à l'avenir.

Monsieur le Maire rappelle qu'une éventuelle fermeture du domaine alpin de Bonneval-sur-Arc pour des raisons financières aurait évidemment des incidences très dommageables pour l'activité de Bessans.

Sans présager de la suite qui pourrait être donnée au projet, et en indiquant que d'autres projets plus respectueux de l'environnement et moins orientés "grand ski" sont à l'étude, Monsieur le Maire affirme vouloir que Bessans reste au cœur des discussions plutôt que de s'en exclure de manière aussi précoce.

Il précise qu'il ne s'agit pas là de valider le projet mais de solliciter des discussions sur la faisabilité en haut lieu. Une éventuelle faisabilité entraînera nécessairement des discussions plus approfondies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

◆ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer le texte.

**VOTE : Pour 10. Contre 01 (Madame Denise Mélot).**

## **V – Droit(s) de préemption.**

Néant

## **VI – Questions diverses.**

a) Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 10 mars 2015 de l'association "Maison pour le tourisme à Bessans", par lequel Monsieur Bernard Tracq, Président, interpelle sur un supposé mal-être du personnel de l'OTHMV au travail et sur le départ de plusieurs responsables de services.

Monsieur le Maire indique que depuis la mise en place du nouveau comité directeur, certains salariés ont démissionné, sans que cela ne soit expliqué par un sentiment de mal-être.

Il explique avoir rencontré début février plusieurs membres de l'équipe de direction, en présence de Monsieur Jacques Arnoux, Président de l'OTHMV. Le point a été fait sur divers sujets, dans un souci d'améliorer le fonctionnement de la structure, financée certes par les hébergeurs et les socioprofessionnels, mais aussi par l'ensemble des contribuables.

Il affirme que le souci des élus est que l'Office de Tourisme fonctionne dans les meilleures conditions et avec tout le professionnalisme nécessaire au développement du territoire. La mise en place il y a moins d'un an d'un nouveau Comité Directeur, avec un fonctionnement différent

de celui du précédent mandat, nécessite que chacun fasse des efforts pour s'adapter à l'organisation souhaitée.

Il rappelle s'être engagé à être à l'écoute des habitants, des acteurs économiques et de la clientèle. Aussi, pour remplir ces engagements, les retours du terrain sont remontés à l'OTHMV et les idées et propositions qui semblent apporter une plus-value sont défendues au Comité Directeur.

Monsieur le Maire est déterminé, comme son adjoint Monsieur Bernard Méliet, membre du bureau de l'OTHMV, à poursuivre l'action pour que l'Office de Tourisme soit un outil compétitif, qui pérennise et développe l'activité touristique du territoire.

Il répondra au courrier de Monsieur Bernard Tracq en l'invitant, pour davantage de détails sur les différents départs récents, à s'adresser à Monsieur Jacques Arnoux.

b) Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 23 mars 2015 signé par d'anciens dirigeants des offices de tourisme de Bessans et de Bonneval-sur-Arc : Agnès Personnaz, Henri Personnaz, Bernard Tracq et Pascal Cariou. Un mot signé par l'ensemble du personnel à l'année de l'OTHMV est également joint.

Les quatre signataires s'insurgent du fait qu'un élu, facilement identifié vu le courrier comme étant Monsieur Bernard Méliet, membre du bureau de l'OTHMV, aurait envoyé un membre de sa famille filmer à l'aide d'une caméra dissimulée une hôtesse d'accueil. Les faits remonteraient à juillet 2014. Ils demandent des excuses publiques ainsi que la démission de Monsieur Bernard Méliet de ses mandats à la CCHMV et à l'OTHMV.

Monsieur le Maire répond que s'il est bien entendu condamnable et inacceptable d'aller filmer du personnel sans son accord, il n'y a aucune preuve de l'existence de cette vidéo, personne ne l'a jamais vue, personne n'est en mesure d'affirmer qui est la personne qui aurait été filmée et Monsieur Bernard Méliet lui a indiqué par téléphone que la vidéo n'a jamais été réalisée.

Monsieur Fabien Le Bourg diffuse aux élus un mail de Madame Suiffet, Responsable de l'accueil au sein de l'OTHMV, expliquant les faits : Monsieur Bernard Méliet aurait indiqué avoir filmé ou fait filmer lors d'une réunion avec le bureau et l'équipe de direction de l'OTHMV en juillet 2014.

Plusieurs élus s'étonnent des propos tenus sans aucune preuve, qui pourraient être considérés comme de la diffamation.

Monsieur le Maire indique que si une preuve lui est apportée, il agira en conséquence. A cette heure, il ne s'agit que d'une rumeur sans élément concret et il affirme donc son soutien à Monsieur Bernard Méliet, qu'il remercie pour son excellent travail à l'OTHMV.

Une réponse écrite sera faite aux signataires.

*Le Maire,  
Jérémy TRACQ*

